

Réunion du CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE

Lundi 2 juin 2014 : 18 heures 15 ⇒ 22 heures 45

Présents : Mmes Boitier, Michon, Lucas, Bréchet, Giorgione, M. Demaizière, Michon enseignants de l'école.

Mme Amendola, Directrice de l'école

Mmes Cieslar, Boyce, Ayasse-Bost, Gudefin, Revoirard, Bleuze-Martineau, Parise Représentants de Parents d'Elèves élus

Mme Metenier-Dupont, Maire de Givry.

Mme Hirtzmann, Maire Adjointe en charge de l'enfance, du périscolaire et de la jeunesse.

M. Pacquaut, délégué départemental de l'Education Nationale

Mme Remiré, directrice des services communaux Enfance et Jeunesse (invitée).

Enseignants et représentants de parents d'élèves de l'Ecole maternelle Léocadie Czyz (conseil d'école en commun).

Autres personnes présentes :

M. Ragot, Maire adjoint en charge de l'Administration générale, l'urbanisme et l'aménagement du territoire

Mme Guillermin, Maire adjoint en charge de la vie associative, de la culture et du sport.

Excusés : M. Buiron, Inspecteur de l'Education Nationale de Tournus.

1°) Préambule : Réforme des rythmes scolaires :

La directrice remercie les membres présents. Ce conseil d'école, convoqué sur la demande de Madame Le Maire regroupe les deux écoles publiques de Givry (élémentaire et maternelle) à la salle Poncey en mairie.

Ce conseil d'école a pour but de définir le projet d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2014-2015.

2°) Nouveau décret du 7 mai 2014 :

Mme Sancier (directrice de l'école maternelle) reprend les différents points essentiels de la réforme et notamment les assouplissements présentés dans celui-ci :

- Semaine d'au plus 24 heures de classe.
- Sur au moins 8 demi-journées comprenant au moins 5 matinées.
- Journée de 6h maximum.
- Demi-journée de 3h30 maximum.
- Durée de la pause méridienne : minimum 1h30.
- Reconnaissance du caractère spécifique des écoles maternelles :
 - Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité, les temps calmes et de repos des enfants.
 - Aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école.
 - Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire.
 - Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

Mme Le Maire précise qu'il faut remettre l'enfant au centre de toutes nos réflexions mais avec les contraintes qui vont s'imposer à tous.

La demande d'un moratoire pourrait être proposée au Conseil Municipal afin de montrer le désaccord.

Mme Le Maire demande à chaque groupe de présenter le fruit de sa réflexion.

Les enseignants des écoles évoquent la spécificité de la commune de Givry, commune rurale comportant deux écoles publiques soumises à l'application de la réforme et une école privée qui n'appliquera pas celle-ci. Les enseignants craignent une fuite des familles vers l'école privée.

Mme Le Maire, insiste sur le fait que ce texte est un décret et non une loi, ainsi il ne s'applique pas aux établissements privés. Elle indique également que le ministère de l'Education Nationale impose cette application aux municipalités sans prendre en compte réellement les difficultés organisationnelles et financières qui leur incombent.

Suite à certaines remarques de parents d'élèves notamment, Mme Amendola précise que les enseignants « subissent » également la réforme, et émettent de fortes craintes concernant l'allègement du rythme de l'enfant avec des journées plus courtes pour lui. Les enseignants constatent que les différents assouplissements, semblent de plus en plus s'éloigner de la priorité, qui était le bien être de l'enfant et son épanouissement, avec un temps scolaire mieux réparti sur la semaine. Les enseignants se sentent pris au piège entre deux alternatives : l'idée de participer à un projet dont les modalités échapperaient à leur contrôle et dont ils subiraient les reproches en cas d'échec, et l'idée de ne pas s'investir dans ce projet compliqué et encore très flou, en ne participant pas aux débats, et qu'en conséquence, on leur impose une organisation de la semaine non souhaitée.

Les enseignants, suite aux différents comités de pilotage, réaffirme les difficultés de la mise en place de la réforme, et précise que les temps de transition scolaire et périscolaire devront être bien définis à l'avance.

La majorité des membres des deux conseils d'école pense qu'il est effectivement important de déposer un moratoire pour demander le report de la mise en place de la réforme à la rentrée 2014-2015.

Lexique :

TAP : Temps d'Activités Périscolaires (activités en charge de la Mairie)

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires (dispensées par les enseignants)

PEDT : projet éducatif territorial (mis en place par la mairie suite aux différents comités de pilotage)

3°) Proposition de l'école élémentaire :

Suite aux réunions du Comité de pilotage, aux concertations avec les différents acteurs du dispositif, au nouveau décret et aux conseils des maîtres, les enseignants de l'école élémentaire font la proposition de deux fois une heure et demie, en fin de journée, en incitant la mairie à choisir le vendredi après-midi sur un des deux jours.

Les raisons :

- alléger la journée de l'enfant
- constat de la fatigue des enfants en fin de semaine plus particulièrement
- séance d'une heure et demie pour un temps d'activité plus conséquent avec la possibilité de prendre en compte les temps de déplacements
- réduire les temps de passation par rapport au PEDT envoyé par l'ancienne municipalité instaurant trois fois une heure de TAP (lundi, mardi et vendredi)
- réduction du temps sur le vendredi, hypothèse d'un nombre de parents bénéficiant de vendredis non travaillés pouvant ainsi récupérer leurs enfants s'ils le souhaitent.

(Pour l'école maternelle : proposition de trois heures regroupées sur le vendredi après-midi)

Après le temps scolaire obligatoire, défini, chaque enfant aura une fin de journée personnalisée selon le choix de la famille : TAP, APC ou retour en famille.

Parents délégués de l'école élémentaire :

Suite au sondage transmis aux familles de l'école, demandant aux parents d'émettre un avis sur trois aménagements possibles concernant les TAP :

Solution 1 - 1 heure de 15h35 à 16h35 sur 3 jours comme prévu dans le projet actuel

Solution 2 - 2 fois 1 heure 30 de 15h05 à 16h35 en aménageant le projet actuel

Solution 3 - Supprimer le projet, et rassembler les 3 heures de TAP sur une après-midi.

Sur 147 familles à l'école élémentaire, 87 ont répondu au sondage : 45% (2 fois 1h30), 35% (1h sur 3 jours en fin d'après-midi), 15% (3h sur un après-midi) et 5% sans avis. Le détail se trouve dans le compte-rendu des parents d'élèves élus.

Les parents élus rejoignent la proposition des enseignants de deux fois une heure et demie.

Mme Remiré :

Les transitions sont effectivement des temps angoissants.

Si on regroupe les temps de TAP sur une demi-journée,

- On limite les risques liés aux transitions entre l'école et services municipaux.
- On bouscule moins les enfants.
- On respecte mieux les temps de repos.
- On peut organiser des activités totalement différentes et prendre du temps.

La majorité des intervenants doit avoir le BAFA ou un CAP petite enfance.

La maternelle et l'élémentaire peuvent avoir des choix de rythmes différents.

Mme Le Maire:

Il faut avoir conscience que tout cela aura un coût pour tous les Givrotins.

Il sera effectivement difficile d'organiser le recrutement d'intervenants sur des temps courts.

Le manque d'organisation sur le territoire est regrettable. Concernant la présence des enfants dans les TAP, Madame Le Maire, précise que quel que soit l'organisation proposée, on atteint, dans les communes, 73% de participation des enfants à ces TAP.

Pour des raisons d'organisation des services municipaux (planning de tous les agents de la commune à modifier), l'organisation des TAP n'est pas possible le vendredi après-midi, que ce soit dans sa totalité, sur 1 h ou sur 1h30.

Ainsi, la municipalité souhaite l'organisation des TAP sur une demi-journée (hors vendredi) sans participation ou avec une participation modique des familles.

4°) Votes :

- Vote concernant la proposition de la municipalité d'une expérimentation de regroupement des TAP sur une demi-journée autre que le vendredi, sans participation financière ou avec une participation modique des familles.

<i>Conseil d'école Élémentaire (17 personnes votantes, Mme Boyce ayant dû s'absenter)</i>

Pour : 3

Contre : 14

Abstention : 0

(Pour information, lors du Conseil d'école Maternelle (14 personnes votantes) :

Pour : 2, Contre : 11, Abstention : 1)

Le conseil d'école est donc contre la mise en place de l'expérimentation.

- Vote concernant la proposition de l'école élémentaire :

Après discussions, pour répondre aux difficultés d'organisation de la mairie, les enseignants de l'école élémentaire ainsi que les parents élus, proposent deux fois une heure et demie, en fin de journée, dont les deux jours seront fixés par la municipalité, annuellement.

Pause de 20 minutes pour débat au sein de chaque groupe scolaire, et au sein de la municipalité.

Après ce temps de concertation, pour une organisation possible, la municipalité propose deux fois une heure et demie, sur deux jours différents en maternelle et en élémentaire (proposition des enseignants : lundi, vendredi en maternelle et mardi, jeudi en élémentaire).

Cependant au moment du vote la mairie précise que pour ce choix, s'imposera obligatoirement une participation financière des familles, dont la somme est actuellement non définie.

Les enseignants, les DDEN et les parents d'élèves des deux écoles ne peuvent pas s'engager sur cette dimension financière, et refusent donc de valider une organisation payante dont le coût n'est pas défini.

Suite au sondage demandé par la municipalité, les représentants du conseil d'école incitent celle-ci à faire une demande de moratoire, pour le report d'un an concernant la mise en place de la réforme.

Conclusion :

En l'absence d'accord entre le conseil d'école et la municipalité, il n'y aura pas de demande de mise en place d'un projet d'expérimentation dans le cadre du décret du 7 mai 2014.

Conformément au décret du 7 mai 2014, « la commune ayant déjà finalisé leur projet, si un des acteurs (école ou maire) souhaite changer d'organisation du temps scolaire mais n'obtient pas l'accord de l'autre acteur, on en reste à l'organisation arrêtée en CDEN. »

Ainsi, l'organisation de la future semaine scolaire pour la rentrée 2014-2015 sera celle décrite dans le PEDT envoyé par la précédente municipalité, en décembre 2013 soit :

- 1h de TAP le lundi, mardi et vendredi à l'école élémentaire (de 15h35 à 16h35).
- 1h de TAP le lundi, jeudi et vendredi à l'école maternelle (de 15h35 à 16h35).

Le compte-rendu sera affiché au panneau d'affichage, mis en ligne sur le site internet de l'école (<http://primaire.givry.free.fr/index.html>, via les onglets Informations puis Conseil d'Ecole). Il pourra être aussi consulté à l'école.

Secrétaire : Mme Bréchet

La Directrice, Mme AMENDOLA.